

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	22
Membres représentés	12
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie CURCIO
Date de la convocation des conseillers	21 juin 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 juin 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABÈRE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Madame Emma ABREU (*arrivée 19 h 32*), Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Michèle PELABÈRE
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Philippe LE CLERRE
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Madame Nadia GHARNIT, donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER,
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENT : Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021 - BUDGET COMMUNAL – VOTE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,
 Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,
 Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 juin 2022,
 Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Il est approuvé le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2021, faisant ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

➤ Recettes	32 558 682.21 €
➤ Dépenses	31 443 903.57 €
➤ Solde d'exécution	1 114 778.64 €

Investissement

➤ Recettes	8 737 987.12 €
➤ Dépenses	8 074 998.46 €
➤ Solde d'exécution	662 988.06 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

➤ Recettes	388 191.02 €
➤ Dépenses	-3 849 411.63 €
➤ Solde déficitaire	-3 461 220.61 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2020 reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
A/Résultat de l'exercice 2021	1 114 778.64 €
B/Résultat de l'exercice 2020 reporté	5 404 883.97 €
C/Intégration des résultats du budget de la Caisse des écoles (BP dissout)	622.86
D/Résultat à affecter = A +B+C	6 520 285.47 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2021	662 988.66 €
E/ Résultat de 2020 reporté	-2 956 512.29 €
F/Intégration des résultats du budget de la Caisse des écoles (BP dissout)	10 385.40 €
G/ Résultats à affecter = D+E+F (hors restes à réaliser)	-2 283 138.23 €
Reste à réaliser 2021	-3 461 220.61 €

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20220630-22_06921_DE
 Date de télétransmission : 30/06/2022
 Date de réception préfecture : 30/06/2022

De sorte que le résultat de clôture 2021, en section d'investissement, s'élève **2 283 138.23 €**, et sera repris en dépense d'investissement à la ligne **D001**.

Article 2 :

Il est décidé l'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022 de la manière suivante :

Le besoin global de financement de la section d'investissement est de :

Solde déficitaire de la section investissement	- 2 283 138.23 €
Solde déficitaire des restes à réaliser d'investissement	- 3 461 220.61 €
Total du besoin de financement	- 5 744 358.84 €

Il doit être financé en recettes par affectation à l'article **1068** d'une part de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **5 744 358.84 €**, à la Budget Supplémentaire du budget 2022.

Le solde du résultat de fonctionnement est établi comme suit :

Solde excédentaire en section de fonctionnement de l'exercice	6 520 285.47 €
Financement du besoin section d'investissement	- 5 744 358.84 €
Solde repris en section de fonctionnement (R002)	775 926.63 €

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

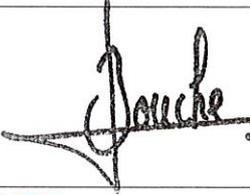
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

ADOPTÉ après le vote suivant :

33 votants dont 12 pouvoirs
26 pour dont 9 pouvoirs (groupe majoritaire)
7 contre dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature		Signature	
Frédéric BOUCHE		Stéphanie CURCIO	
Maire		Secrétaire de séance	